822. Le nombre des banques incorporées dans la Puissance est de 38. Le développement des affaires des banques au Canada est indiqué dans le tableau suivant :—

	Capital payé par tête de population.	Circulation par tôte.	Dépôts du peuple par tête.	Esconpte du peuple par tête.	Passif.	Actif.
1871	\$10·30 13·76	\$5·75 6·60	\$15·48 21·81	\$23°33 27°04	\$22·07 29·40	\$34 46 46 38
1891	12.56	6.54	30.70	35 · 40	38:75	55.72

En outre du capital payé en 1891, le fonds de réserve des banques s'est élevé, pendant cette même année, à \$4.72 par tête de la population.

823. La première banque incorporée qui cessa ses affaires depuis la confédération (1867), est la banque Commerciale du Nouveau-Bruns-La banque d'Acadie (Liverpool, N.-E.,) suspendit ses affaires en 1873; puis la banque Métropolitaine, de Montréal, en 1877; la banque "Mechanics," de Montréal, la banque Consolidée, de Montréal, la banque de Liverpool, N.-E., et la banque Stadacona, de Québec, en 1879; la banque d'Echange du Canada, en 1883; la banque Maritime, de Saint-Jean, N.-B., la banque de Pictou, la banque de London, Ont., et la banque Centrale du Canada, se retirèrent des affaires en 1887, et la banque Fédérale en 1888; la banque Commerciale, du Manitoba, en 1893. En tout, 14 banques ont suspendu leurs affaires, représentant un actif de plus de \$20,000,000, et un passif de plus de \$15,-000,-Onze de ces banques ont payé leurs billets au complet, une paya 57½ pour 100, et nous n'avons pas eu les détails concernant les deux autres. Huit payèrent leurs dépôts en entier; une (la Mechanic's) paya 57½ pour 100; une (la banque d'Echange) paya 64 pour 100, exclusivement du dividende final, et une autre paya 862 pour 100.

La banque Commerciale, du Manitoba, ferma ses portes pendant la première semaine de juillet 1893. Les billets de la banque, en circulation, s'élèvèrent à 30 pour 100 de plus que le montant donné dans le dernier état des banques. Cette augmentation est due au fait que les personnes ayant déposé dans cette banque retirèrent leurs dépôts et prirent en paiement des billets de la banque. Ils ont agi ainsi parce qu'en vertu de l'Acte des Banques, les réclamations doivent être rencontrées dans l'ordre suivant: 1. Rachat des billets en circula-